

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Chevette

<https://www.cadre21.org/membres/3b248d789f397727cf397367>

Date d'obtention : 2021-02-25 15:42:12

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

De suivre les étapes d'interventions.

Remplir la grille d'évaluation lorsque ce n'est pas l'instigateur, afin d'orienter la suite des interventions.

Que cette méthode d'intervention est uniformisée, rapide et efficace.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

Je serai davantage outillée pour intervenir dans les situations de sexto tout en m'appuyant sur les étapes d'intervention.

Je ferai aussi de la prévention dans mon groupe.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

Ne jamais regarder le contenu du cellulaire de l'élève, ne pas consulter les images, confisquer si c'est un acte malveillant sans toutefois remplir la grille d'évaluation et appeler les services policiers.